

La fermeture de classe suspendue



Des habitants de la commune, opposés à la fermeture d'une classe à Saint-Firmin, avaient manifesté récemment devant l'Inspection académique de Gap. Photo Le DL/Flavien OSANNA

Dernier rebondissement dans la lutte engagée par les élus du Valgaudemar et l'association des parents d'élèves contre la fermeture d'une classe à la rentrée 2019 : le maire de Saint-Firmin a eu l'heureuse surprise de recevoir hier, dans l'après-midi, un appel du cabinet de Philippe Maheu, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hautes-Alpes, l'informant de la suspension de cet arrêté de fermeture.

Il est donc probable, au regard de cette nouvelle information, que la rentrée de septembre s'effectuera sur la base de trois classes, comme demandé par le collectif.

À croire que les arguments réglementaires (article 113-1 du code de l'Éducation et article 8 de la loi N° 2013-595) sur lesquels se fondait légitimement la bataille des élus et des représentants des parents d'élèves ont été enfin entendus des

administrations de tutelle.

Dans l'attente de la publication officielle de cette suspension, qui devrait être entérinée par le CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) lors de sa prochaine réunion, le maire de Saint-Firmin se félicite de cette avancée, vers un dénouement satisfaisant pour l'école de Saint-Firmin.

Dans un communiqué, Jean-Michel Arnaud, le président de l'association des maires des Hautes-Alpes, dit se réjouir d'une décision « sage et argumentée » et assure qu'il restera mobilisé sur la question de l'éducation en zone rurale.

De son côté, le député (LREM) Joël Giraud « se félicite » de l'issue favorable de ce « combat légitime » et salue notamment « la solidarité du territoire du Valgaudemar, population et élus ».